



Commune des Avirons

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 JUIN 2013

que la convocation du Conseil a été faite le 6 juin 2013 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe



[Signature]

Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 7/ Budget annexe de l'assainissement collectif
- Affectation de résultat**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2012 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : 13 087,59 €
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : 471 640,11 €

Hôtel de Ville

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de : **86 169,89 €**

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au Conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **13 087,59 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2012 du **budget de l'assainissement collectif**, soit **13 087,59 €**, en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe**

